



Section de Pont de Beauvoisin

COMPTE RENDU- REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU VENDREDI 15 FEVRIER 2019

Ouverture de la séance à 18 heures 40

PRESENTS : Ludovic SZPECHT - Jean LUTRIN - Fabrice MESSING - Alain BAVUZ - Bernard FAYE -  
André ROCHAS - Thierry BERNARDY - Marie Christine STRA - Evelyne LABRUDE

Désignation d'un secrétaire de séance : Evelyne LABRUDE

**Programme du Rucher Ecole de Novalaise :**

Le Président, Ludovic se renseigne sur le calendrier qui sera à communiquer aux Elèves, il est toutefois précisé que la première date à retenir sera le

**SAMEDI 30 MARS à 13 H 30**

Le Président propose d'amener au Rucher, ce jour-là son portable afin de noter les nouveaux Elèves directement sur Excel afin d'éviter les erreurs de saisie ; calendrier à mettre sur le site dès que possible

**Le site du Rucher des Allobroges** : celui-ci n'est pas terminé, Ludovic doit s'informer afin de faire activer l'ouverture; dans l'attente de son ouverture les documents de la Section seront publiés sur le site en vigueur actuellement.

**Règlement interne au Rucher Ecole de Novalaise :**

Une discussion est ouverte quant à notre responsabilité envers les Elèves ; il est décidé de mettre en place dès l'ouverture le 30 mars, une **fiche type** qui sera remise à chaque Elève, afin que celui-ci note ses **allergies et soucis de santé** particuliers ; cette fiche devra nous être rendue à la séance suivante, **SOUS ENVELOPPE** individuelle **CACHETEE** ; le but étant de disposer d'éléments en cas d'incident sur le site ; ces fiches seront classées dans un fichier rangé dans le local.

Evelyne apportera dès le 30 mars, deux affiches plastifiées, fixées sur deux piquets qui seront mis en place à chaque séance, du côté chemin, pour informer les promeneurs de nos manipulations de ruches.

**La conduite à tenir au Rucher par les Elèves :**

Nous devons instaurer un document qui sera affiché sur le panneau d'affichage du Rucher Ecole, rappelant les règles à respecter dans l'enceinte de l'Ecole.

Il sera noté sur ce document, le nom des Moniteurs, à savoir :

- ✚ Maurice BAL SOLLIER
- ✚ Thierry BERNARDY
- ✚ Fabrice MESSING

**Le Labo** : l'emplacement réservé au Labo doit être exempt de tout entreposage sur la table de travail pour une question d'hygiène.

Régulièrement nous devons en commun procéder à l'entretien du local pour lui conserver son utilisation de Labo, c'est-à-dire que rien ne traîne pour éviter les nuisibles.

**Le Local de rangement** : nous devons être volontaires pour le rangement après les cours, sans que la même personne assume cela seule, en soutien aux Moniteurs.

**Le Prêt de Matériel** : il faut mettre en place le suivi du prêt de matériel, d'une façon informatisée, que ce soit pour le rédactionnel ou la mise d'informations sur le site ; plusieurs personnes se proposent et il conviendra donc qu'elles s'entendent pour lancer la chose, il s'agit de :

- ✚ Ludovic SZPECHT
- ✚ Jean LUTRIN
- ✚ André ROCHAS

Pour le site :

- ✚ Ludovic SZPECHT
- ✚ Marine

**Remise du Matériel aux Adhérents du Rucher** : afin d'éviter des déplacements, il est convenu que le prêt de matériel sera fait par l'un des Moniteurs, le jour du cours, et un état sera fait à la remise mais aussi au retour du matériel.

**Investissements** :

- **Les cadres** : nous ferons le point lors des premiers cours, pour connaître le besoin en remplacement.
- **Matériel** : il faut se renseigner sur le prix d'une
  - « chaudière à cire »
  - « Bac de décantation »
  - « Tamis »
  - « Matrice pour gaufrier »

Le montant de l'investissement n'est pas connu ce jour mais avoisinera probablement 1000 €...

**Ouverture du magasin** :

Nous devons attendre les nouveaux horaires qui vous seront communiqués dès information, et mis sur le site.

**Accès au Rucher Ecole** : à priori des observations ont été faites pour signaler les dérangements que nous occasionnons avec nos véhicules ; nous noterons dans le règlement interne à l'Ecole, d'arriver au ralenti dans ce chemin.

**Autres sujets évoqués** :

Le Président contactera les Pompiers pour faire une présentation du Rucher Ecole, afin de les informer que nous pouvons leur faire appel en cas d'incident.

**Rucher de Yenne** : nous pourrions envisager des échanges avec celui-ci.

Commande de produits : Le Président a pris les commandes de graines mellifères ; pour les commandes de « traitements » se référer au site.

Aucune autre questions n'étant posées, la séance est levée à 20 heures<sup>10</sup>.

